

**ACADÉMIE
DE DIJON***Liberté
Égalité
Fraternité***CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE**Date de clôture des inscriptions : **13 mars 2024**

NOM :		PRÉNOMS :	
<u>Date de naissance :</u>		<u>Lieu :</u>	<u>Département :</u>
<u>Sexe :</u> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>		<u>N° de téléphone :</u> <u>MAIL :</u>	
<u>Adresse :</u>			
<u>Code postal :</u>		<u>Ville :</u>	
<u>Établissement de formation au C.A.E.A. :</u>			

Je sollicite mon inscription aux épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique.

A

Le

Signature

Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique

- ▶ Conformément aux arrêtés modifiés du 19 février 2015 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique, (CAEA), **une session d'examen sera organisée le 30 Mai 2022 à 14H00** sur la base de sujets nationaux.
- ▶ Les inscriptions auront lieu du **mercredi 31 janvier au mercredi 13 mars 2024**.
- ▶ Le seul matériel autorisé est une calculette, sous réserve de mention contraire portée sur les sujets. Se munir d'un stylo bille bleu ou noir pour remplir le questionnaire.
- ▶ Le dossier d'inscription sera à renvoyer accompagné des pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

Rectorat de Dijon
DEC2 Bureau 115-E
A l'attention de M. RAINAT Yoann
2G rue du général Delaborde
21000 Dijon

PIÈCES À FOURNIR

 La présente demande d'inscription, **dûment complétée et signée**.



Une copie de la carte d'identité ou du passeport (recto verso).



Une copie de l'attestation de recensement ou du Certificat Individuel de Participation à l'Appel de Préparation à la Défense (pour les candidats âgés de 16 ans ou plus).



Tout document ou diplôme relatif à l'aviation pouvant justifier d'une dispense à une ou plusieurs épreuves. Un tableau de dispenses est disponible sur :

<http://www.ac-dijon.fr/cid75647/brevet-d-initiation-aeronautique-bi.a.-certificat-d-aptitude-a-l-enseignement-aeronautique-c.a.e.a.html>

Vos justificatifs seront étudiés par une commission qui statuera sur le bien-fondé des demandes de dispenses.